

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 217, 223, 307, 315, 340, 442, 534 et 724.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

PERSONNES DÉTENANT DES CONTRATS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question n° 217—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Société pour l'expansion des exportations et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a)* en 1975, *b)* en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1. et 2. Par tradition et par principe commercial, le Parlement n'a jamais exigé que les sociétés de la Couronne répondent à des questions détaillées sur leurs administrations et leurs opérations et dans le cas de la Société pour l'expansion des exportations, la loi sur l'expansion des exportations place cette responsabilité dans les mains de son conseil d'administration.

COMMISSION D'AIDE GÉNÉRALE DE TRANSITION—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question n° 223—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission d'aide générale de transition et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé *a)* en 1975, *b)* en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Personne ne détient de contrat de la Commission d'expansion des entreprises qui succède à la Commission d'aide générale de transition.

2. Personne ne détenait de contrat de la Commission d'aide générale de transition en 1975 et 1976.

Questions au Feuilleton

AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES—SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question n° 307—**M. McKenzie:**

1. La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par la Société pour l'expansion des exportations en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1., 2. et 3. Par tradition et par principe commercial, le Parlement n'a jamais exigé que les sociétés de la Couronne répondent à des questions détaillées sur leurs administrations et leurs opérations, et dans le cas de la SEE, la loi sur l'expansion des exportations place cette responsabilité dans les mains de son conseil d'administration.

COMMISSION D'AIDE GÉNÉRALE DE TRANSITION—LES EMPLOYÉS PROVENANT DE BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question n° 315—**M. McKenzie:**

1. La Commission d'aide générale de transition a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par la Commission d'aide générale de transition en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La Commission d'aide générale de transition et la Commission d'expansion des entreprises qui lui succède n'ont pas eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés à temps partiel et à temps plein dans les provinces.

2. Voir 1.

3. Voir 1.

L'EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE

Question n° 340—**M. Whittaker:**

1. Certaines sociétés ont-elle demandé à être exemptées de la taxe sur les ventes conformément aux dispositions du dernier budget qui se rapportent aux nouveaux dispositifs de conservation de l'énergie et, dans l'affirmative, de quelles sociétés s'agit-il?

2. Parmi les nouveaux dispositifs visés par les dispositions prévoyant des exemptions fiscales sur les ventes de dispositifs de conservation de l'énergie, quels sont ceux qui ont été *a)* approuvés, *b)* rejetés?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): 1. Oui. Il est impossible de fournir le nom des centaines de compagnies qui ont demandé une exemption. De nombreuses demandes d'exemption visaient le même produit.